**Objet**

**Accompagnement dans le cadre de la concertation relative au Plan Métropolitain d’Accueil et d’Habitat des Gens du Voyage**

# COntexte

Le schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage du Nord a été révisé pour la période 2019-2025. Ce document édicte l’ensemble des prescriptions en matière d'équipements, existants et à créer, à destination des gens du voyage. Ces prescriptions sont à prendre en considération dans les documents de portée règlementaire et contractuelle (PLU, PLH etc.)

La MEL a pris l'engagement de traduire les prescriptions du schéma à travers la mise en œuvre d'un plan métropolitain dédié à cette politique. Ce plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage incarne la stratégie à l'échelle de l'intercommunalité. Il entend prévoir l’ensemble des garanties opérationnelles inhérentes à sa mise en œuvre, dont le volet foncier.

Dans le cadre de la procédure d’élaboration du PLU2, et à la suite des réserves formulées par la commission d'enquête, l’intégralité des emplacements réservés inscrits pour la mise en œuvre de la politique d’accueil et d’habitat des gens du voyage a été supprimée.

Jugés non satisfaisants lors de la phase d’enquête publique, la Commission d’enquête a souhaité que la MEL puisse revoir le positionnement de l’ensemble des équipements prévus en privilégiant la recherche de fonciers publics et en s’inscrivant dans une démarche collaborative et concertée. Cette réserve d’ordre générale induit la mise en place d’une nouvelle étape de concertation préalablement à la mise en œuvre de différents projets d’accueil et d’habitat des gens du voyage.

En conséquence, par délibération, le Conseil de la MEL a décidé le lancement d’une concertation préalable pour associer le public à la mise en place de ce plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

# Le volet foncier du Plan Métropolitain

Pour planifier la réalisation de tous les futurs projets, les communes obligatoirement concernées ainsi que celles dont l’équipement doit être requalifié ou déplacé (en vertu des nouvelles normes sanitaires), ont été invitées par courrier à formuler une proposition foncière adaptée en privilégiant autant que possible le foncier public.

Toutes les propositions foncières formulées font l’objet d’un examen sur le plan de la faisabilité, et de l’opérationnalité. Ces choix fonciers s’inscrivent dans la démarche de concertation votée par le Conseil de la MEL et engageant les communes, les partenaires mais aussi des représentants des usagers futurs et plus globalement tous les citoyens métropolitains.

Afin de sécuriser juridiquement la concertation, les communes sont encouragées à identifier plusieurs fonciers sur leur territoire en privilégiant autant que possible les propriétés publiques.

Les sites choisis, à l'issue de la concertation, sont traduits dans le plan local d'urbanisme présenté à ce Conseil et feront l'objet d'une présentation en Commission Départementale Consultative Gens du Voyage.

# La concertation relative au Plan Metropolitain

* Le périmètre de la concertation

La concertation se définit comme la volonté d’associer l’ensemble des publics concernés par un sujet en particulier. Elle peut poursuivre plusieurs objectifs, complémentaires les uns des autres :

* Un premier objectif est la mise en commun d’informations par souci de transparence sans nécessité de faire participer les personnes, ou tout au moins de recueillir leurs avis de façon passive.
* Le second objectif assigné à la concertation vise l’adhésion de toutes les parties prenantes autour d’un projet et donc de son acceptation. Cela suppose en amont une association du public pour favoriser l’appropriation de l’action dans toutes ses composantes.
* Un dernier objectif auquel la concertation peut également prétendre concerne la participation active à un projet dans un mode de co-construction.

Traditionnellement, la concertation se situe après la consultation, sur une ligne de progression allant jusqu’à la négociation.

En juin 2021, la Métropole Européenne de Lille a adopté sa nouvelle Charte de la Participation citoyenne pour garantir transparence et accessibilité par une communication accessible et visible de tous. C’est dans ce cadre que la MEL entend soumettre à concertation des toutes les parties prenantes le projet de Plan Métropolitain d’accueil et d’habitat des gens du voyage. Cette concertation vise non seulement à informer l’ensemble des intéressés par la mise à disposition d’un fonds documentaire mais elle entend également recueillir l’avis de tous les participants, notamment sur la plateforme de participation citoyenne et lors de réunions publiques dédiées qui seront organisées.

* Les modalités

Le Conseil de la MEL a décidé le lancement d’une concertation permettant l’association du public à la définition du plan métropolitain d’accueil et d’habitat des gens du voyage, et donc à la détermination des sites à mobiliser sur le territoire.

La concertation s’est déroulée en 2 étapes :

a) Modalités de publicité et d’information du public

La concertation était ouverte à tout public et en conséquence les communes de la Métropole Européenne de Lille, les élus, les riverains, les entreprises, les représentants des gens du voyage, les associations locales et collectifs ainsi que les communes hors MEL limitrophes des terrains fléchés pour l’accueil des gens du voyage.

La concertation a ainsi portée à la connaissance du public par différents moyens de communication :

* Parution de 2 avis dans la presse locale.
* Affichage à la MEL, dans les communes ainsi que sur les équipements dédiés à l’accueil et l’habitat des Gens du Voyage
* Relai sur les réseaux institutionnels de la MEL mais aussi des communes (ci-après, extraits de publication Facebook)
* Articles dans la presse locale

b) Modalités de mise à disposition du dossier

La concertation s'est appuyée sur une phase préalable de sensibilisation et d'acculturation aux enjeux humains et d'aménagement de la politique publique d’accueil et d’habitat des Gens du Voyage. Pour accompagner les habitants de la métropole dans la compréhension des finalités du plan métropolitain, des ressources à visée pédagogique ont été mises à disposition sur la plate-forme de participation citoyenne de la MEL à l’adresse suivante : https://participation.lillemetropole.fr/.

* Une présentation de la concertation relative au plan métropolitain
* Les enjeux du plan métropolitain
* Les objectifs de la concertation
* Les critères d’identification des fonciers dévolus aux futurs projets
* La mise à disposition d’un fonds documentaire détaillé et salué par la presse :
* Connaître le public des « gens du voyage » et ses spécificités
* Enjeux de la politique d’accueil et d’habitat des gens du voyage
* Guide de lecture pour la compréhension du schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage
* Délibérations
* Ressources complémentaires (32 documents)
* Un onglet « Plus d’infos » pour aller encore plus loin… des informations pour apprendre à mieux connaître les gens du voyage
* La carte de l'offre existante en matière d’équipements Gens du Voyage et la carte globale des sites proposés par la MEL pour les futurs projets d’accueil et d’habitat des gens du voyage.
* Fiches des sites proposés par la MEL

c) Modalités de participation

Pour participer à la concertation relative à l'identification des fonciers à faire figurer au Plan métropolitain d’accueil et d’habitat des gens du voyage de Lille, le public a été invité à s’exprimer sur 3 des déterminants de cette approche territoriale, urbaine et sociale du volet programmatique du plan métropolitain : la cohérence territoriale, la qualité des projets et les propositions alternatives

* Sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL

|  |
| --- |
| 1. **Cohérence territoriale**   [Échelle métropolitaine] [ approche réglementaire ]   * Mise en ligne d’une cartographie des équipements existants (aires d’accueil, aire de grand passage, terrain de passage, opérations d’habitat adapté) * Mise en ligne d’une cartographie avec visualisation des propositions formulées par les communes * Zoom possible sur chaque projet avec consultation de la fiche proposition et apposition de commentaires ;   (\*) Rappel des conditions à réunir pour une localisation « adéquate ». *(+ lien vers les éléments d’info disponibles dans la phase 1)*   * + 1. Question (\*) : « Pour une cohérence territoriale idéale des aires d’accueil et d’habitat sur le territoire de la MEL, j’imagine… \*mettre un commentaire sur la proposition ? »     2. Question (\*) : « Vous souhaitez formuler une proposition alternative ? » |
| 1. **Donnez votre avis et vos propositions pour chaque site proposé - Qualité des projets**   [Échelle locale] [approche urbaine]   * 1. Accessibilité/desserte   Question : « Mes recommandations pour garantir les meilleures conditions d’accessibilité au site sont …? »   * 1. Intégration dans le tissu local   Question : « Les conditions à réunir pour faciliter l’accès aux services publics et aux équipements de la commune des futurs bénéficiaires du projet sont … »   * 1. Traitement paysager   Question : « Mes suggestions pour un aménagement paysager réussi (espaces verts, clôture, buttes paysagères, etc.) sont …?   * 1. Vivre ensemble   Question : « Les conditions d'une cohabitation réussie sont... » |
| 1. **Formulez d'autres propositions de sites**   [Échelle métropolitaine et locale] [approche humaine et sociale]  Question : « Après avoir pris connaissance des sites proposés par la MEL, je souhaite formuler une proposition alternative de site qui tienne compte des critères d’identification des fonciers dévolus aux différents projets gens du voyage ...? » |

Entrées thématiques des contributions :

À travers cette concertation, la MEL souhaite associer les habitants à la compréhension des choix qui gouvernent les futurs sites pressentis pour les projets d’accueil et d’habitat des gens du voyage.

# Plannin récapitulatif

Le calendrier de la démarche est proposé ci-dessous :